

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°49/2014****OBJET : CREATION DE GITES RURAUX ET DU MATERIEL****ET MOBILIER, LOGEMENTS POUR SAISONNIERS, LOGEMENT D'ACTIF****DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL**

Conseillers en exercice	: 23
Présents	: 20
Excusés	: 3
Pouvoirs	: 3
Votants	: 23

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi trente septembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-deux septembre 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjoints,
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Virginie CHABERT, Erwann LE NEGRATE, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Annie BARBIER, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Pierre BRANCATO qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Jean Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Anne FONTANEZ-PEDERSEN qui a donné pouvoir à Aline ZANI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Commune souhaite développer le tourisme et l'offre touristique sur le territoire de Châteauneuf.

La Commune possède un bâtiment communal sis 1 chemin du Castelet, d'une superficie de 208 m² qui sert de stockage de fournitures administratives, de produits d'entretien, de stockage à des associations...

Il a été décidé d'aménager cette propriété comme suit :

- Création de deux gites ruraux
- Création de deux studios pour saisonniers
- Création d'un logement d'actif

L'architecte retenu pour assurer les missions allant des études jusqu'à la réception des travaux est : Madame Sylvie DENICELLE, architecte DPLG, 31, rue Benoit Bunico 06300 NICE.

Les avant-projets sont en cours.

Le dossier de demande de subvention à déposer auprès du Conseil Général sera établi avec l'aide de l'architecte : avant-projet sommaire, estimation, contrainte imposée pour gites (2 épis)

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

SOLLICITE auprès du Conseil Général, une aide financière

- ✓ pour la création de deux gites ruraux, qui pourrait de l'ordre de 54.000 € pour 1 ou 2 pièces
- ✓ pour la création de deux studios pour saisonniers
- ✓ pour la création d'un logement d'actif
- ✓

SOLLICITE également une aide financière pour l'acquisition du matériel et du mobilier pour les gites ruraux qui pourrait être de l'ordre de 6.100 € pour les gites d'une ou deux pièces.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE.

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le